



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2024/06/090**

Commande publique – marchés publics

Séance du 10 juin 2024
Date de convocation : 4 juin 2024
Membres en exercice : 33
29 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert pour des accords-cadres de services d'assurances

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents : Jean DENAT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
Francine CHALMETON a donné procuration à Nicole DUQUESNE
Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Serge GARNIER a donné procuration à René GIMENEZ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : Nicole DUQUESNE a été élue par 25 voix pour (Jean DENAT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

EXPOSE : La commune et le CCAS de Vauvert se sont rapprochés pour convenir ensemble des modalités de fonctionnement d'un groupement de commandes en vue des nouveaux marchés d'assurance à passer pour les deux entités, dans le cadre de procédures conjointes, de façon à bénéficier de prix plus intéressants qu'en passant chacune des contrats de manière isolée.

Il a été envisagé de conclure trois accords-cadres pour une durée s'étendant jusqu'au 31 décembre 2027, l'un pour l'assurance Responsabilité Civile des deux personnes publiques, un autre pour leur assurance de protection fonctionnelle et un dernier pour l'assurance de leur flotte automobile, prenant effet au terme des marchés en cours.

Une convention constitutive a été établie à cet effet, conformément aux dispositions des articles L2113-6 à 2113-8 du Code de la commande publique.

Afin de susciter un plus grand nombre de réponses des assureurs, la commune souhaite modifier la durée du marché.

Il est proposé de prolonger d'une année la durée des accords-cadres pour l'étendre jusqu'au 31 décembre 2028.

Il convient donc de modifier la convention de groupement de commandes, dont le terme est également à fixer au 31 décembre 2028.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment et notamment ses articles L2121-12 et L. 2122-21,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 à 2113-8, portant sur les groupements de commandes, son article R 2162-4, portant sur les accords-cadres et ses articles L 2124-1 à L 2124-4, relatifs aux marchés passés en procédure formalisée,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de Vauvert n°2024/02/12 du 27 février 2024, la délibération du conseil municipal n°2024/03/040 du 4 mars 2024 et la convention constitutive d'un groupement de commandes du 22 mars 2024,

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la modification de la date de fin des futurs marchés au 31 décembre 2028,
- approuver la modification des termes de la convention constitutive du groupement,
- autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant correspondant, ainsi que toutes pièces aux effets ci-dessus.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....**1.8. JUIN. 2024**.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

